



Entre M^{rs} Louis Bodat, prêtre, curé et percepteur
d'écarts à Brucelle

Et M^{rs} François Bourayrol, prêtre, d'écarts à
Bodet

Il a été sous mutuelle et réciproque stipulation
arrêté et consommé ce qui suit:

M^{rs} Bodat pour obtenir le paiement de la
somme principale de neuf cents quarante sols francs
résultant d'un acte, passé par M^{rs} Lajet, notaire, le dix huit
janvier mil huit cent quarante cinq, des intérêts de la
dite des frais résultant d'un exécutoire du lieutenant
procureur 1845, poursuivant M^{rs} Bourayrol son débiteur
par la voie des saisies immobilières, celui-ci pour faire
cesser ces poursuites à propos à M^{rs} Bodat qu'il a accepté
de lui pour le paiement qu'il lui a fait de la fabrique de la
cathédrale de Coly, en qualité de chœur jusqu'à l'entier
paiement de la somme.

En conséquence M^{rs} Bourayrol cède et
transfère à M^{rs} Bodat le traitement de neuf cents
francs qu'il reçoit annuellement et par trimestres
de la fabrique de la cathédrale de Coly. Le premier
trimestre cede aura lieu la première juillet 1846,
le second trimestre échouera le premier septembre suivant
et ainsi de suite de trois en trois mois jusqu'à final
paiement de la somme due à M^{rs} Bodat et qui
s'élèvera en capital intérêts et frais y compris ceux de
sainte immobilière et de présent à onze cent quatre vingt
six francs vingt quatre centimes qui sera produite
d'intérêts à partir d'aujourd'hui. Les versements à
échouer seront imputables d'abord sur les intérêts et
sur le capital.

Il ne sera plus dû de frais à la
sainte immobilière commise à l'acquiescement de

M^r Bodat, toute fois il préservé du baragaud la
le cad ou la présente délégation ne portait pas à
effet ou tout ou en partie.

Ces pouvoirs sont données à M^r Bodat de
faire liquifier le présent à M^r le trésorier de la
fabrique ou à tous aux quel appartenent.

Moyennant l'entière déduction du présent
l'obligation du 18 janvier 1846 sera réduite et
M^r Bodat donnera main levée de l'inscription
qui a été, aux frais de M^r Bousquet.

fait double à Bodat le quatre avril mil huit
cent quarante six

approuvant ce desu

Bodat

approuvant de même Bousquet

12. ⁺

1. 20

13. 20

M^r à Bodat le six avril 1846 folio 81.
N^o C^o 2 et 3. Pour douze francs dixime sur
franc vingt centimes refonnage

1846 + 80

Bousquet

27 3. 20

not 13. 20

fin 10.

4 avril 1846



L'an mil huit cent quarante-six et le dit arri-
vée Jean Baptiste Hély d'Orville, notaire
civil, de Rodas y Domicile Hély d'Orville
à la requête dudit dom. Rodas, propriétaire et
percepteur, Domicile à Duella qui fait élection de
Domicile à Rodas chez M. Desmarest, avoué, j'ai
intimé et signifié à M. Jean Louis Fabry, père
avocat sur en qualité de trésorier de la fabrique
de l'église cathédrale de Rodas y Domicile à l'acte
d'un sing. privé passé entre le requérant et
Monsieur Bourcayrol, tuteur Domicile à Rodas
le quatre août mil huit cent quarante-six
enregistré à Rodas le six du même mois 1790
L'an Mille huit cent quarante-six et le dit arri-
vée Monsieur Hély d'Orville qui a perçu 17 26 de l'acte dudit
contenance l'acte par ledit Bourcayrol au
requérant d'une somme de onze cent quatre
vingt six francs vingt quatre centimes à
payer sur la rétribution qui lui est payée
sur l'acte dudit en qualité de trésorier de la
cathédrale et déclarant audit M. Fabry que la
présente signification lui est faite conformément
à l'article 1690 du code civil, et le demandeur se
faire connaître s'il existe des sursis, afin ou
délégation à lui signifiée au préjudice dudit M.
Bourcayrol en tant que pour ledit M. Fabry d'un
son Domicile et lui avoir l'acte copié dudit acte
d'un sing. privé et le présenter à lui même.

Lequel a répondu avoir accepté une délégation faite
par M. Bourcayrol, au profit du sieur Blanchet
concomitante de quatre vingt francs et une autre au
profit du sieur Fontana bixonthier de cent quarante

Cinq francs. faisant
 Au tout l'écrit. Cinq vingt
 Cinq francs. qui ont
 absorbé la trinité ébra
 au même avril courant
 Et pour l'avenir, il
 payera ce qui pourra
 être dû aux coheaux
 si la dette se fait.
 Requis de signer à la
 note nécessaire.
 Cont pour tout un
 franc. *Belle*

6. Avril 1846

Signature de délégation
 P. M. Louis Rodas
 et percepteur à Drucke

C. un. franc

Dans

7 2 f.



D	-	1	50
C	"	38	
M	"	50	
L	"	70	
R	"	1	
Un	"	2	20
			6: 28

7.70 Surge à Rodas le sept avril 1846 sol 400.6
 Pour deux francs, quinze vingt centimes.

Quatre
 L'us. 13. 20 annes de 6. 60
 calculé pour la délégation